

L'étang d'Urbinu sera propriété du Conservatoire du littoral

Corse Matin
14.12.2007



Les 800 hectares de l'étang d'Urbinu deviendront propriété du Conservatoire du littoral le mardi 18 décembre. L'objectif de l'établissement public est de concilier protection et économie. (Photo Mario Grazi)

CRÉÉ en 1975, le Conservatoire du littoral, établissement public, achète, protège et aménage les sites de manière à permettre à chacun d'en profiter. Contrairement à une idée reçue, le Conservatoire ne gèle pas, ne dresse pas d'interdits mais participe bien à la réappropriation d'un patrimoine exceptionnel, souvent menacé par une politique du tout tourisme. L'objectif étant bien de proposer un projet commun de développement économique en partenariat avec les collectivités. Ce sera une fois encore le cas concernant l'étang d'Urbinu, puisque le Conservatoire en fait l'acquisition; la signature de l'acte devant intervenir le mardi 18 décembre à 11 heures au restaurant de la presqu'île d'Urbinu.

Propriété de la famille Bronzini de Caraffa, cet étang de 800 hectares sera le troisième à s'inscrire au patrimoine de l'établissement public, après Palu en 1994 et Biguglia en 1998.

A travers cette acquisition, l'objectif est tout d'abord de protéger ce paysage et cette mémoire de la Corse, « et de lui garantir un avenir économique », a expliqué Jean-Philippe Grillet, délégué régional du Conservatoire du littoral, qui poursuit : « Il est évident que notre mission s'attachera à maintenir l'élevage des huîtres, des moules, de la pêche, mais aussi de rénover les bâtiments d'exploitation et créer, à terme, une Maison des étangs où nous raconterons l'histoire des lieux... »

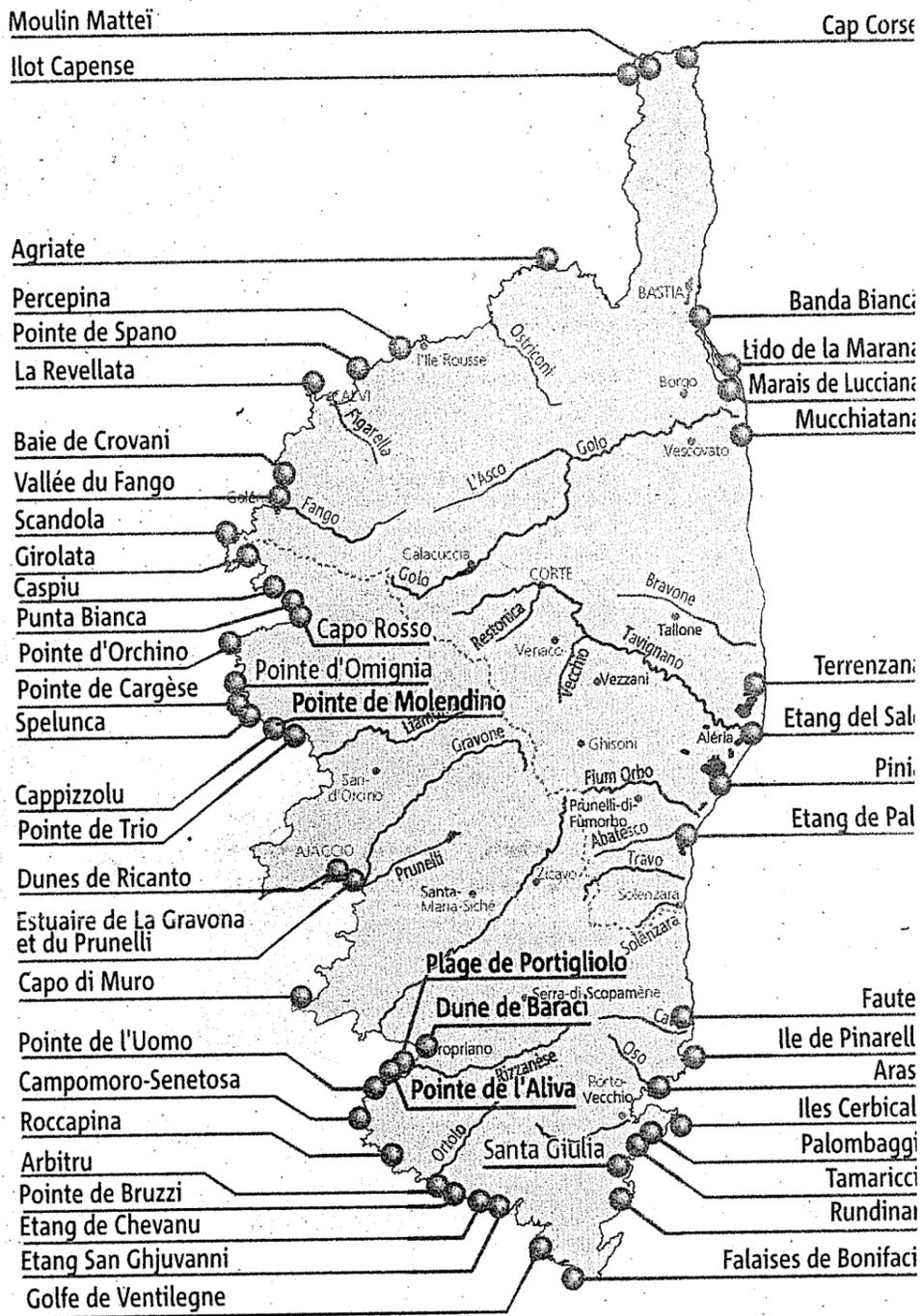
Une bouffée d'oxygène pour les producteurs

Actuellement autour de l'étang quatre structures tentent de se développer : deux familles de pêcheurs ainsi que Jean-Baptiste Bronzini, ostréiculteur et également gérant d'un restaurant sur l'eau, ouvert l'été.

La plus grande difficulté rencontrée est d'ordre naturel et contre laquelle d'importants moyens devraient être enga-

gés : le désensablage de l'embouchure, entre autre. « Nous n'avons pas les moyens de le faire et cela nous coûte chaque année une perte de 30 % voire 40 % de la production. Ainsi le projet mis sur pied par le Conservatoire serait considéré pour nous comme une énorme bouffée d'oxygène », a soutenu Jean-Baptiste Bronzini. Souhaitant que la restructuration de la propriété de cet étang garantisse sa protection, certains membres de la famille Bronzini de Caraffa veulent poursuivre leurs activités; « cette démarche correspond bien à la philosophie du Conservatoire. Cette logique s'inscrit dans l'aventure extraordinaire de la sauvegarde définitive d'un patrimoine vivant », a affirmé Jean-Philippe Grillet. **M. G.**

Les sites du Conservatoire du littoral



Infographie François-Philippe LANGL

17 000 ha et 200 km de littoral

Les acquisitions du Conservatoire du littoral couvrent 17 000 ha et 200 km de littoral, soit 20 % du linéaire côtier de l'île.

Il s'agit des grands espaces (Agriate, Sartenais, Extrême Sud), ou de sites plus ponctuels, mais emblématiques comme Palombaggia (Porto-Vecchio), Ricanto (Ajaccio), La Revellata (Calvi) et de zones humides : rives de l'étang de Biguglia (Furiani, Biguglia, Borgo, Luciana), étang de Palu

est de doubler le patrimoine actuel pour atteindre ainsi 400 km de côtes protégées sur les 1 000 que compte la Corse. L'intervention porte aussi sur les espaces arrière littoraux où subsistent les traces d'une présence humaine ancienne et remarquable : piliers, moulins, fours à chaux, bâtis agricoles, tours, etc.

Le Conservatoire peut également intervenir sur le Domaine public maritime sec (plage) et mouillé (la